# Inspection du travail : Comment se fera la mise à niveau

**Economie**

Posté par: Visiteur

Publié le : 24-12-2008 19:29:14

Entretien avce Jamal Rhmani, ministre de l'Emploi

**Le département en charge de l'Emploi veut mettre à niveau la fonction d'inspecteur du travail. Davantage de prérogatives aux délégations, adoption des principes de mise en conformité sociale de l'entreprise, figurent parmi les grands axes. Rude tâche à laquelle le ministre Jamal Rhmani et son équipe se sont attelés juste après la malheureuse affaire de l'usine Rosamor.**

- L'Economiste: C'est la première fois que le département en charge de l'Emploi organise une convention des cadres. Quels en sont les objectifs?

- Jamal Rhmani: L'axe principal de cette première convention regroupant l'ensemble des délégués du ministère de l'Emploi, des chefs des circonscriptions et des services centraux est d'améliorer les méthodes de travail en vue d'une gouvernance nouvelle dans le cadre du management de ce département. Et c'est dans ce cadre que nous avons élaboré le projet de contractualisation dont le premier bénéficiaire est la délégation régionale de Casablanca. Ce projet consiste à déléguer l'ensemble des prérogatives des services centraux aux services provinciaux et aux délégations régionales. D'autres villes seront successivement concernées par le projet.

- Pourquoi avoir choisi la contractualisation comme thème à cette convention?

- Aujourd'hui, on se contracte autour des indicateurs. En effet, l'inspection du travail oeuvre selon une approche qui prend en considération des indicateurs dans différents domaines, à savoir la santé, la sécurité professionnelle, la préparation de prochaines élections professionnelles, l'adoption des principes de la mise en conformité sociale de l'entreprise, la lutte contre les conflits du travail, individuels ou collectifs...

Par ailleurs, le ministère de l'Emploi va mettre à la disposition de la délégation de Casablanca les ressources humaines et les moyens financiers pour la réalisation de ce travail. «On entend évoluer vers une saine gestion des ressources humaines qui donne la priorité à la promotion sur la base du rendement et la qualification des fonctionnaires».

- Quels sont les contenus du contrat-objectifs?

- Le cahier des charges du contrat-objectifs a été discuté il y a deux mois avec la délégation régionale de Casablanca. Et aussi avec les délégations de Rabat, Marrakech et Agadir. Ce cahier propose des indicateurs vérifiables. De même, il y a des moyens que le ministère va mettre à la disposition de ces délégations: moyens de communications téléphoniques, moyens de motivation de l'inspection du travail, moyens logistiques,...

A compter de la signature du contrat, le délégué de l'emploi va nommer les chefs de circonscriptions

de la délégation, qui, à leur tour, auront le pouvoir de gérer leurs équipes d'inspecteurs du travail. Avant, c'était les services centraux qui nommaient les chefs de circonscriptions.

- Peut-on parler d'une mise à niveau de la fonction d'inspecteur du travail?

- Oui, c'est tout à fait cela. On a opté pour la mise à niveau et le renforcement du rôle des inspecteurs du travail dans un objectif de mise en oeuvre de certaines recommandations du dialogue sociale en cours avec nos partenaires socioéconomiques. Dans le cahier des charges de la nouvelle démarche, celle de la contractualisation, la délégation-pilote de Casa-Anfa et les autres qui suivront après s'engagent à recevoir les usagers de l'inspection du travail et à leur fournir toutes les informations et les conseils désirés. La délégation et partant ses agents ont désormais l'obligation de répondre à toute demande d'information ou de conseil dans un délai de 24 heures.
Un objectif a été fixé pour les inspecteurs du travail. Ils doivent identifier, analyser, évaluer et informer les services centraux des lacunes et des difficultés d'application de certaines dispositions du Code du travail.

Là aussi, le contrat-objectifs leur fait obligation de contacter 25 acteurs locaux par mois, d'établir un rapport par mois et des rapports périodiques sur les lacunes décelées.

- Quelles sont vos prévisions pour 2009, compte tenu de la conjoncture de crise internationale?

- Les premiers indicateurs du Haut commissariat au plan soulignent que le Maroc va boucler l'année 2008 avec un taux de chômage de moins de 9%. Mais il est nécessaire de fournir un effort colossal pour 2009 afin que le Maroc maintienne son taux de croissance et son rythme de création d'emplois pour favoriser la réduction de la pauvreté. L'important est de relever un imposant défi, à savoir garantir l'adéquation recherchée entre la formation et le marché de l'emploi.

- On parle d'un projet de loi sur les syndicats similaire à la loi sur les partis politiques?

- Le ministère de l'Emploi a travaillé sur le dossier de projet de loi sur les syndicats professionnels. Et ce, dans le but d'apprécier les dispositions qui visent à renforcer le rôle syndical au Maroc, préserver les droits et donner un cadre plus harmonieux aux syndicats afin de leur permettre de s'acquérir de leurs tâches constitutionnelles.

En plus, le droit de grève est expressément reconnu par la Constitution. Mais il nous faut un cadre législatif. Depuis des années, nous discutons d'un projet de loi organique sur la grève. Aujourd'hui, elle est au coeur des négociations lors des réunions consacrées au dialogue social. En tant que ministère en charge de l'Emploi et de la Formation professionnelle, nous nous sommes engagés à préparer ce projet de loi. Celle-ci était l'un des points débattus lors de la dernière réunion de suivi du dialogue social. La première mouture du projet sera remise dans les jours qui viennent aux centrales syndicales et aussi à la CGEM. Il s'agit d'un projet de loi très équilibré entre les partenaires sociaux et économiques.

Propos recueillis par Jamal Eddine HERRADI et Hanane HASSI
L'économiste